

Dr GUY MARCOUX, m.d.
Député à la Chambre des Communes

DANS LE MÊME SAC

On peut se procurer cette brochure
en s'adressant au

Dr Guy Marcoux,
C. P. 23
Québec 5



L .50

Tout commence par de la mystique

Tout finit par de la politique

(Charles Péguy)

DANS LE MÊME SAC

Monsieur Dardennes

Les SIX combattants

La Haute Finonca

Le Nord Littoral

et d'autres...

Dr. Guy Marchand, M.D.
Député de la circonscription de Québec

DANS LE MÊME SAC

Monsieur le Président
Les dix candidats
Le Parti libéral
et d'autres

A mes électeurs de
QUÉBEC-MONTMORENCY

AVERTISSEMENT

Cette brochure renferme quelques extraits seulement d'un volume en préparation qui sera publié d'ici quelques mois. Comme la vérité n'arrive jamais trop tôt, je livre aujourd'hui l'essentiel, priant mon lecteur de bien vouloir patienter quant au reste.

MATCH NUL

Dans la soirée du 8 avril 1963, jour de scrutin national, le peuple canadien réalisa qu'il venait de voter inutilement. En effet, les résultats des élections démontraient que ni le parti conservateur de Diefenbaker ni le parti libéral de Pearson n'étaient capables de gouverner sans l'appui d'un ou de plusieurs partis d'opposition, y compris et surtout le Crédit Social qui venait de faire réélire 24 de ses candidats, malgré la Haute Finance et les intrigues du parti libéral.

Or, quatre jours plus tard, soit le 12 avril 1963, six députés créditistes s'engageaient par écrit à appuyer le Parti libéral afin de lui permettre une majorité absolue à la Chambre des Communes. Comment et par qui avaient-ils donc été amenés à signer ce répugnant engagement ? C'est à cette question que nous allons essayer de répondre dans les pages qui vont suivre.

Le lendemain des élections du 8 avril, dans la soirée, un de mes amis et moi reçûmes les appels téléphoniques d'un avocat canadien français, membre influent du parti conservateur, qui était devenu l'ennemi juré de Diefenbaker pour des raisons strictement personnelles. Fait curieux, ce conservateur voulait savoir quel prix je demanderais pour appuyer le Parti libéral ! Devant notre étonnement de voir un conservateur de renom prêcher la cause des libéraux, il s'exclama :

— "Apprenez que j'ai autant d'amis dans le Parti libéral que dans le Parti conservateur !"

Mercredi, le 10 avril, je me trouvais à Ottawa. J'y recontrai mes collègues Chapdelaine, Côté et Lessard. Ces deux derniers abordèrent le problème d'une coalition possible de notre parti avec les Conservateurs, le Nouveau Parti Démocratique et le Crédit Social. Il soutenait que cette tactique empêcherait les libéraux de s'installer au pouvoir et permettrait aux deux petits partis de l'opposition de réaliser certains objectifs de leurs programmes électoraux. Comme Chapdelaine abondait dans le même sens, je promis d'en discuter avec Thompson le plus tôt possible.

L'un des trois suggéra, comme condition préalable à l'éventuelle coalition, que Thompson décroche le poste de Secrétaire d'Etat aux Affaires Extérieures; Caouette, celui de Ministre des Postes; T.C. Douglas, chef du N.P.D., celui de Ministre des Travaux Public, et Stanley Knowles, celui de Président de la Chambre. Quant à moi, on me proposait le Ministère de la Santé Nationale et du Bien-être Social, proposition que je déclinai. On suggéra alors que j'obtienne le poste d'adjoint parlementaire au Ministère de la Santé. Notre parti allait exiger aussi la création d'une Banque de Développement Municipal. Il suffirait pour cela de modifier la Loi de la Banque d'Expansion Industrielle. La pension de vieillesse serait augmentée de \$5.00 et les allocations familiales de \$2.00 par mois. Ces conditions furent unanimement acceptées comme pouvant servir de base à une coalition honnête et efficace. Nous décidâmes donc de rencontrer Thompson. Bien que celui-ci ne crût pas possible une collaboration avec le gouvernement Diefenbaker, il promit de réfléchir sur le sujet et d'en discuter avec tous les membres du parti. Il nous quitta en disant qu'il allait rencontrer Caouette et que nous serions convoqués prochainement à une conférence au sommet.

Jeudi, le 11 avril, je rencontrai plusieurs députés défaits, à la mine déconfite, qui préparaient leurs bagages dans le but de rentrer chez eux, distribuant des poignées de main molle aux vainqueurs. Lucien Plourde, député de Québec-Ouest, me confia qu'il avait été mandaté par son Exécutif pour mettre au point une coalition du genre dont je viens de parler.

— "Je dois retourner à Québec, me dit-il, mais je suis prêt à revenir à Ottawa, si vous me convoquez pour discuter d'un tel sujet".

Je compris que nous serions un bon bout de temps sans nous réunir et je résolus de réserver une salle au Sénat pour y tenir une réunion non officielle. A l'heure indiquée, tous les Créditistes étaient là, sauf messieurs Thompson et Caouette. Les chefs se faisaient attendre. Pour accélérer les choses, je me rendis à la chambre de Thompson et le priai de descendre pour le caucus. Me dirigeant ensuite vers le bureau de Caouette, j'y découvris une

activité anormale. Rondeau et Perron en sortirent en vitesse, me saluèrent brièvement et se perdirent dans les corridors. Je fis savoir à Caouette que la réunion allait débiter dans quelques minutes et il me promit d'être là comme un seul homme. Enfin, la réunion débuta. Thompson fit d'abord quelques commentaires personnels sur les résultats de la campagne électorale et exposa brièvement la stratégie qu'il faudrait suivre à l'ouverture du prochain parlement :

— "Soit, dit-il, que nous accordions notre appui au parti libéral, soit que nous tentions de faire une coalition avec les conservateurs".

Perron suggéra que certains de nos députés soutiendraient Pearson tandis que les autres continueraient de s'y opposer. Ce double jeu fut rejeté à l'unanimité.

A la fin, il fut convenu qu'aucun de nous ne ferait de déclarations ni ne prendrait officiellement position avant que Diefenbaker et Pearson n'aient précisé leur politique respective. Thompson et Caouette promirent solennellement de s'en tenir au statu quo.

L'AFFAIRE DES SIX

Vendredi saint, 12 avril, un appel téléphonique d'un journaliste de Toronto m'apprenait que six députés créditistes venaient d'accorder leur appui au Parti libéral. Je n'en crus pas d'abord mes oreilles. Comme Robert Beulé était mentionné parmi les six, je lui téléphonai sur le champ pour vérifier l'incroyable nouvelle. Je l'apostrophai sans préambule :

— "Tu es un beau fin !"

— "Qu'est-ce qui ne va pas ?"

— "J'apprends que tu viens de signer une déclaration dans laquelle tu appuis le Parti libéral ?"

— "Et après, je ne vois rien de mal là-dedans !"

J'étais furieux, Beulé venait de "virer capot de bord" sans avertir ses collègues; il trouvait cela tout naturel. Je repris, féroce :

— "Comme ça, tu trouves ça normal d'informer le gouverneur général que tu t'es vendu aux libéraux ?"

Il reprit, d'un ton moins assuré :

— "Je n'ai pas informé le gouverneur général."

Je me demandais si Beulé se payait ma tête. Je vociférais :

— "Mais les journaux sont unanimes pour rapporter que ta déclaration a été transmise au gouverneur général !"

Beulé confessa, devenu piteux :

— "Avoir su que ce document aurait été présenté au gouverneur général, je ne l'aurais jamais signé !"

Tant de candeur ou d'imbécillité me dépassait. Je raccrochai en hurlant :

— "Il est trop tard pour discuter avec toi ! Tout le mal est fait ! Tu vas en entendre parler !"

Mais il me fallait envisager les faits. Les six, pour des motifs mystérieux, venaient de désertier le bateau. Sans tarder, je convoquai chez moi l'un des principaux organisateurs de notre Parti.

— "Ils ont donc réussi le coup ?" me demanda-t-il.

— "Quel coup ?"

— "Pas plus tard qu'aujourd'hui, j'ai reçu la visite d'un individu qui m'a offert la somme de \$25,000.00 pour que je lui fournisse les noms d'au moins cinq députés créditistes prêts à se vendre. J'ai répondu que je n'avais aucun nom à donner et que la "combine" ne m'intéressait pas".

Nous décidâmes d'appeler Laurent Legault, organisateur provincial du ralliement des créditistes du Québec, à Rouyn. A l'autre bout du fil, Legault joua les innocents :

— "Vous me surprenez en grand. Je viens d'entendre ça, aux nouvelles, mais je ne le croyais pas. J'ai essayé de rejoindre Caouette mais je ne sais pas où il est".

— "Je veux parler sans faute à Caouette", dis-je.

Legault me jura qu'il allait faire l'impossible pour le rejoindre, mais je n'entendis parler de Legault et de Caouette que le surlendemain, jour de Pâques.

Le jour même, à mon domicile, je reçus une avalanche d'appels téléphoniques. Les créditistes de partout, dégoutés, me suppliaient de ne pas laisser tomber l'affaire, de mener rondement ma propre enquête et de traîner les traîtres sur la place publique. Les organisateurs, furibonds ou la larme à l'oeil, envahissaient ma maison afin de discuter de L'AFFAIRE DES SIX.

Quelqu'un décida de téléphoner à Alexandre Bertrand, l'un des vice-présidents du Ralliement des Créditistes du Québec, que plusieurs soupçonnaient d'être relié à L'AFFAIRE DES SIX. Bertrand se montra très surpris... comme Legault.

Hypocrite! Le lendemain matin, éberlués, nous apprenions que le dénommé Bertrand, le gars surpris, comédien de grande classe, avait signé comme témoin la déclaration officielle des six, déclaration assermentée par leur compère Moïse Darabaner, commissaire de la Cour Supérieure pour le district de Québec (reproduite au long en appendice).

Donc, Darabaner assistait en personne à ce traité signé par six transfuges qui reniaient, d'un seul coup, avec une incroyable inconséquence, toutes les promesses faites à leurs milliers d'électeurs. Il y avait de quoi pleurer. Une fois de plus, on se moquait du peuple.

LES AMENDES HONORABLES

La nouvelle de cet appui inconditionnel au parti libéral fit la manchette de tous les journaux du pays. Certains reproduisaient le texte complet de la déclaration; d'autres y consacraient des éditoriaux scandalisés. Tous se mirent d'accord pour flétrir la conduite abominable des six. Les électeurs réagirent violemment, menaçant même de faire un mauvais parti aux transfuges, à leurs épouses et à leurs enfants. Epouvanté, Beaulé me téléphona pour implorer ma clémence et mes secours. Il prétendit, pour m'attendrir, avoir été mal informé et n'avoir accepté de signer que par suite de fausses représentations. Je lui rétorquai qu'il était tout de même responsable de ses actes et que, s'il se trouvait dans le pétrin, il n'avait qu'à s'en prendre à lui-même.

Devant son atterrement et son insistance, je lui suggérai de faire machine arrière, de retirer son appui au parti libéral et de me faire parvenir un télégramme en ce sens. Ce à quoi il consentit sur le champ. J'en profitai pour lui demander ce qu'il pensait de ses co-signataires. Il me répondit que Boutin et Plourde en éprouvaient de cruels remords et que, eux aussi, comme lui, prétendaient avoir été mal informés avant de signer. Je tentai d'offrir ma médiation à Boutin et Plourde. Le premier refusa net de faire amende honorable; le second demeurait introuvable. Un peu plus tard, toutefois, Boutin me rappela pour dire que sa situation empirait et que la plupart de ses supporteurs étaient dans une rage folle. Il me pria d'accepter son télégramme et d'informer le gouverneur général de sa volonté de retirer sa signature. Ce télégramme est reproduit en appendice, de même que celui de Plourde et de Beaulé.

Quelques instants plus tard, ce dernier communiquait avec moi, de Manchester, U.S.A. Il voulait savoir pourquoi je le recherchais. Sur mes explications, il manifesta le désir de communiquer avec sa famille avant de prendre une décision sur le sujet.

A peu près dans le même temps, entré en communication avec monsieur Thomson, je le mis au courant des dernières nouvelles. Sans hésiter, il me demanda d'ouvrir une enquête afin de découvrir les raisons de la défection des six. Je résolus alors de convoquer une assemblée spéciale, aux édifices du Parlement d'Ottawa, pour le 16 avril 1963. N'ayant pas entendu parler de Caouette, je m'abstins de lui expédier l'avis de convocation pour cette réunion-là.

Le 14 avril, on apprit que Perron, Rondeau et Alexandre Bertrand étaient en route vers Rouyn-Noranda, afin d'y rencontrer Caouette et Legault. Le lendemain, celui-ci me téléphonait pour me demander quelle était la réaction de la population québécoise, affirmant ignorer les allées et venues de chacun des six transfuges.

— “Moi, je sais où ils sont”, dis-je.

— “Où ?” me demanda-t-il.

— “Chez vous !”, lui répondis-je.

— “Cela est impossible, car je viens de communiquer avec Langlois à Thetford”.

— “Langlois n'est peut-être pas chez vous, mais Bertrand, Perron et Rondeau y sont certainement”.

Legault protesta de son ignorance et de sa sincérité, et, après une très brève conversation, raccrocha.

Quinze minutes plus tard, je recevais un nouvel appel téléphonique :

— “Doc, c'est Réal Caouette qui parle. Tu avais raison : Bertrand, Perron et Rondeau viennent de partir d'ici. Ils seront à Québec demain matin et, dès leur arrivée, la première chose qu'ils feront sera de communiquer avec la Presse canadienne pour déclarer qu'ils n'ont rien à voir à la signature des six députés”.

— “Comment ça, ils n'ont rien à voir là-dedans ?”, lui dis-je.

— “Je veux dire qu'ils vont régler toute l'affaire dès demain matin à Québec. Vous pouvez compter sur eux. J'entends dire que tu dois tenir une enquête ?”.

— “Oui, puisque Thompson me l'a demandé”.

— “Ne t'en occupe pas. Ca ne sera pas nécessaire, tout est réglé”.

— “J'en fais une quand même. Il faut savoir le court et le long de l'histoire !”.

— “T'es mieux de ne pas en faire, car je n'y serai pas”.

— “Alors, nous tiendrons cette enquête sans toi !”.

— “Tu ne la tiendras pas sans moi; je te défens de faire une enquête”.

— “L'enquête aura lieu quand même, dès mardi prochain”.

Caouette raccrocha le récepteur en maugréant.

L'enquête que je tins, le 16 avril 1963, constitue pour moi l'un des événements les plus pénibles de ma vie : les mensonges succédaient aux mensonges, les contradictions aux contradictions. A la fin, après de laborieuses explications, des sueurs, des sanglots, de prodigieuses pirouettes oratoires de Gilles Grégoire, les trois signataires restant firent à leur tour amende honorable et on en informa le gouverneur général.

DANS LES COULISSES

Je tins à mener ma propre enquête sur cette affaire des six, non par esprit de vengeance, mais pour donner une lueur d'espoir aux honnêtes citoyens qui, pour la plupart, soupirent sous la botte des usuriers ou des politiciens véreux ou de la Haute Finance.

Voici les résultats de mon enquête. Dans la nuit qui suivit les élections du 8 avril 1963, John Doyle, président de Canadian Javelin, corporation qui exploite des concessions minières et forestières au Labrador, ami de Joey Smallwood, premier ministre libéral de Terre-Neuve, apprenait, comme tout le monde, que le parti de Pearson n'avait pu obtenir de majorité absolue.

Voici ce que la revue "Time Magazine" édition du 30 juillet 65, pages 11 et 12, a publié au sujet de ce John Doyle:

"Aux cérémonies marquant l'inauguration de la production de minerai de fer au Labrador par la compagnie Wabush Mines, dont l'actif est de \$300 millions, le premier Ministre Joseph Smallwood a accordé tout le crédit au promoteur de la compagnie Wabush, soit John Doyle, président de Canadien Javelin Ltd., originaire de Chicago. "Jamais, dans l'histoire industrielle de Terre-Neuve, dit radieusement Joey, n'avons-nous dû autant aux efforts d'un seul homme". Doyle était incapable d'assister puisqu'il devait se confiner au Connecticut et au New York, en vertu d'un cautionnement de \$10,000 qu'il avait pu obtenir après avoir plaidé coupable de violation de la loi américaine des valeurs mobilières. La semaine dernière, Doyle, âgé de 50 ans, était revenu au Canada, fuyant la justice des Etats-Unis.

Depuis huit ans, Doyle, devenu citoyen canadien, a été aux prises avec la Commission des valeurs mobilières et des échanges. En 1962, un grand jury l'a poursuivi pour avoir trompé les spéculateurs et falsifié

la cote de certaines valeurs mobilières et ce, sur onze chefs d'accusation. Le Premier ministre Smallwood — qui avait donné à Javelin le contrôle de concessions minières et forestières sur une étendue de 34,000 milles carrés à Terre-Neuve — se rendit par avion à Washington après que les accusations furent rendues publiques en 1963; il voulait rencontrer le Procureur général Robert Kennedy au nom de "mon partenaire intellectuel". Subséquemment, devant une cour fédérale, Doyle plaida coupable à l'unique accusation d'avoir mallé des valeurs mobilières à un client du Connecticut sans les avoir enregistrées. Pour cette offense, sa condamnation fut réduite à trois mois de prison; les autres chefs d'accusation furent retirés.

Il y a deux semaines, vu que son appel pour un délai de sentence lui a été refusé, Doyle s'évada sous cautionnement au lieu de passer 90 jours à l'ombre. (Celui qui n'honore pas son cautionnement est passible d'une peine d'emprisonnement de cinq ans et d'une amende de \$50,000. Le Canada ne reconnaît pas ces violations comme cause d'extradition).

... Smallwood a promis que "les plans de Doyle seront exécutés à la lettre et il continuera ses voyages aller-retour à Terre-Neuve et au Labrador comme d'habitude". Joey quitta la conférence fédérale-provinciale et, d'une manière piquante, s'envola chez lui selon son habitude, c'est-à-dire dans le DC-6 de John Doyle décoré d'acajou et d'or. ... Selon le journal pro-libéral de St. John's l'Evening, "Peu importe ce qu'en disent les apologistes, l'affaire Doyle a terni le nom de la province et celui de son gouvernement".

Un homme d'affaires de cette envergure a constamment besoin de conseillers auprès du gouvernement pour prendre soin de ses intérêts, particulièrement dans le domaine de l'impôt. Etant donné qu'il ne croyait plus pouvoir compter sur le parti conser-

vateur, ce financier s'ingénia aussitôt, dans une suite de l'Hôtel Windsor, à Montréal, à trouver le moyen d'accorder au Parti libéral une majorité absolue. Avec son avocat, Me Hubert Ducharme, il trouva celui de faire signer par cinq ou six députés la déclaration officielle dont je viens de parler. En pleine nuit, Doyle et Ducharme s'installèrent au téléphone et firent d'innombrables appels afin de dénicher des transfuges possibles parmi les députés élus. Ils acquirent bientôt la conviction que seuls certains caouettistes consentiraient à une telle machination. Une meute de "chasseurs" fut lancée à la recherche du gibier : Hubert Ducharme, Moïse Darabaner, André Bertrand, Alexandre Bertrand, Gérard Perron et les autres.

On croyait pouvoir réussir le coup assez facilement, vu que certains créditistes avaient déjà brassé des affaires avec Darabaner ou une des ses compagnies, vu aussi que les bureaux du Ralliement des créditistes se trouvaient dans le même édifice que ceux de Darabaner et que le loyer en était payé à Max Clarfeld, beau-père de Darabaner et président de Service Finance Corporation.

Dès le matin du 11 avril, Gilles Grégoire, qui, comme Caouette, était déjà au courant du plan, téléphona à Robert Beaulé dans le but d'amorcer l'affaire. Il l'informa qu'un remaniement s'imposait dans l'organisation du Crédit Social, qu'il fallait enlever à Marcoux son poste de "whip" et, surtout, se débarrasser de Fernand Ouellet, trésorier provincial du parti.

Après de multiples communications, on entrevit la possibilité d'obtenir la signature de huit députés et de les réunir au Motel du Grand Boulevard, à Québec, dans la soirée du Jeudi saint. On comptait alors aussi sur la signature de Gérard Laprise, député de Chapleau, et de Charles-Eugène Dionne, député de Kamouraska. Les deux, en définitive, refusèrent de marcher dans le coup.

Ducharme, avec la collaboration de l'honorable Jack Pickersgill, député et organisateur libéral, prépara un projet de déclaration dans lequel les transfuges confessaient publiquement leur confiance à Pearson et promettaient leur appui au Parti libéral

afin de lui assurer un gouvernement majoritaire et stable. Puis, Me Ducharme se rendit à son bureau de la rue Dorchester, à Montréal, afin de parfaire le projet. Enfin, un stencil fut préparé afin d'en tirer toutes les copies nécessaires.

Armé de ses documents, Me Ducharme courut à l'aéroport de Dorval pour y rejoindre Joey Smallwood, Jack Pickersgill, John Doyle et d'autres qui l'attendaient dans l'avion particulier de Doyle, un appareil DC 6.

Me Ducharme rencontra Darabaner à Québec et lui remit le document. Ce dernier, en compagnie d'Alexandre Bertrand, se rendit à la chambre 107 du Motel du Grand Boulevard, près du Pont de Québec. Les premiers transfuges à les rejoindre furent Pierre-André Boutin et Raymond Langlois, tous deux convoqués par Bertrand. En attendant les quatre autres, on se raconta des histoires et on joua aux cartes (à la dame de pique !). Beaulé arriva à son tour avec Plourde qu'il avait recueilli à la Gare du Palais. Perron et Rondeau arrivèrent un peu plus tard. Moïse Darabaner quitta alors la pièce pour attendre à l'extérieur.

Inspiré par la fantaisie, Perron expliqua alors que les anciens du Crédit Social étaient menacés de perdre leur autorité dans le parti, que Thompson et Marcoux leur volaient la vedette et qu'ils convoitaient chacun un ministère dans le Cabinet libéral. Dans le but d'éviter cette catastrophe, il fallait, disait-il, enlever, à Marcoux son poste de "whip" et garantir ensuite à Pearson une majorité absolue en Chambre: Bref, il répétait le refrain de Grégoire. Cette habile manoeuvre couperait les ailes à Thompson et à Marcoux et les priverait de leurs ministères.

Perron affirma que Caouette était parfaitement au courant de la manoeuvre et que plusieurs autres députés créditistes allaient être invités à signer la même déclaration. Il ajouta que le document serait remis aux chefs du parti créditiste puis soumis à un caucus subséquent. De toute façon, ajouta-t-il, il avait obtenu pour agir ainsi l'autorisation de Caouette, son chef provincial.

Perron lut le document rédigé par Me Ducharme et déjà photocopié. Quelqu'un fit remarquer qu'en signant un tel document il s'engageait à voter avec le gouvernement en toutes circonstances. Or, expliqua-t-il, vu que Caouette avait toujours hurlé son opposition aux armes nucléaires, il craignait de devoir suivre les libéraux sur ce dangereux terrain, vu que Pearson favorisait maintenant ces armes épouvantables. Il exigea donc un amendement à la déclaration, par l'addition d'un paragraphe indiquant que, quant aux armes nucléaires, les six députés se réservaient "le droit de voter selon leur conscience" (aveu implicite que, dans tous les autres cas, ils pouvaient voter contre leur conscience!).

A cause de l'amendement, on dut remettre à plus tard la signature du document. Vu l'heure tardive, Beaulé et Plourde décidèrent de retourner chacun chez soi au lieu d'attendre sur place, priant leurs comparses de les rejoindre à leurs domiciles avec les documents prêts.

Darabaner, Bertrand et les autres sautèrent dans une voiture pour aller prendre, rue d'Aiguillon, la secrétaire de Darabaner, et l'emmener avec eux au bureau de Darabaner, rue de la Couronne. Là, on lui demanda d'ajouter sur le stencil le paragraphe relatif aux armes nucléaires. L'addition faite, elle tira une vingtaine de copies au duplicateur rotatif. Puis, on alla la reconduire chez elle.

Vers 4:10 heures du matin, on se présenta chez Plourde et vers 4:20 heures, chez Beaulé. Celui-ci a affirmé, à plusieurs reprises, qu'Alexandre Bertrand n'était pas présent lorsqu'il a signé le document, et cela malgré l'affirmation assermentée de Bertrand apparaissant au document original. Devant ce démenti, Bertrand confessa par la suite que, en toute prudence, il avait fait assermenter une nouvelle déclaration où il disait n'avoir assisté qu'à la signature de cinq députés et non de six, se démentant lui-même, du moins partiellement!

Pendant toutes ces manigances, je m'occupais moi-même à étudier les chances d'une coalition honnête. Il ne s'agissait pas pour moi de réussir une entente clandestine, mais plutôt de mettre

sur pied un mécanisme qui permettrait aux trois partis d'en arriver, après discussions, à un accord pouvant éviter au peuple les frais de nouvelles élections. Je m'entretins en ce sens avec un organisateur conservateur qui m'affirmait être capable d'obtenir le consentement de son parti et celui du N.P.D., ce qui aurait permis d'entamer des négociations profitables. La défection des six, une fois rendue publique, mit nécessairement fin à mes négociations.

Lorsque j'ai su que Moïse Darabaner était poursuivi dans des cas de faillites frauduleuses et d'incendies criminels, que John Doyle et Joey Smallwood avaient trempé dans l'affaire des six avec Jack Pickersgill, j'en ai conclu que les six députés créditistes n'avaient pas dû se vendre pour des pelures d'oignons. Combien d'argent a-t-on mis dans cette affaire? Le chiffre n'a pas d'importance et je n'ai pas à le fixer. Il me suffit de rappeler qu'un montant de \$25,000.00 a été offert. Quoiqu'il en soit, cette AFFAIRE DES SIX, les gens honnêtes en conviendront, constitue la plus louche usurpation de pouvoir politique dans l'histoire du Canada.

Doyle ou la Canadian Javelin avaient-ils alors des problèmes d'impôts? Ont-ils bénéficié de traitements de faveur par suite de l'affaire des six? Le ministre du revenu pourrait peut-être nous éclairer la-dessus.

J'ai vu de la mauvaise herbe dans le jardin de ma belle province. J'ai essayé de l'extirper. Qui m'en blâmera?

DECLARATION OFFICIELLE DES SRS DEPUTES

Les soussignés, députés de la législature de l'Assemblée Nationale, déclarent avoir été élus en vertu de leur mandat électoral, et non en vertu d'un mandat impératif, et qu'ils se sont engagés à exercer leurs fonctions avec indépendance et impartialité, en défendant les intérêts de la Nation et de la République.

Ils déclarent également avoir accepté les conditions de leur mandat, et s'engagent à respecter les principes de la démocratie, de la liberté de la presse, de la liberté de conscience, et de la séparation des pouvoirs.

En conséquence, ils déclarent être en mesure de remplir leurs fonctions avec conscience et intégrité, et de garantir l'indépendance et l'impartialité de leur action.

APPENDICE

Les soussignés déclarent avoir accepté les conditions de leur mandat, et s'engagent à respecter les principes de la démocratie, de la liberté de la presse, de la liberté de conscience, et de la séparation des pouvoirs.

Ils déclarent également avoir accepté les conditions de leur mandat, et s'engagent à respecter les principes de la démocratie, de la liberté de la presse, de la liberté de conscience, et de la séparation des pouvoirs.

En conséquence, ils déclarent être en mesure de remplir leurs fonctions avec conscience et intégrité, et de garantir l'indépendance et l'impartialité de leur action.

Les soussignés déclarent avoir accepté les conditions de leur mandat, et s'engagent à respecter les principes de la démocratie, de la liberté de la presse, de la liberté de conscience, et de la séparation des pouvoirs.

Ils déclarent également avoir accepté les conditions de leur mandat, et s'engagent à respecter les principes de la démocratie, de la liberté de la presse, de la liberté de conscience, et de la séparation des pouvoirs.

En conséquence, ils déclarent être en mesure de remplir leurs fonctions avec conscience et intégrité, et de garantir l'indépendance et l'impartialité de leur action.

DÉCLARATION OFFICIELLE DES SIX DÉPUTÉS

Nous, soussignés, dûment élus députés de la province de Québec au Parlement fédéral, avons pris connaissance de la déclaration du premier ministre comparant le résultat de l'élection de 1963 avec le résultat de l'élection de 1925 alors que le gouvernement de Mackenzie King est resté au pouvoir et a affronté le Parlement, même si un autre parti avait élu quinze membres de plus.

Nous constatons que la situation en 1963 est très différente de celle de 1925. En effet, deux fois dans moins d'une année, le gouvernement Diefenbaker n'a pu remporter une majorité au Parlement.

L'élection de 1963 a eu lieu parce que le gouvernement Diefenbaker avait perdu la confiance du Parlement et à l'élection du 8 avril, c'est le peuple lui-même qui a perdu confiance en un gouvernement de Diefenbaker puisqu'il a réduit à près de 20 pour cent la députation conservatrice.

Un tel gouvernement à notre point de vue, n'a aucun droit démocratique de demeurer en fonctions si un autre gouvernement peut être formé par un parti appuyé par une plus forte majorité de la part de l'électorat.

Nous croyons qu'il n'est pas dans l'intérêt du peuple canadien de répéter l'expérience de 1962 alors que le gouvernement Diefenbaker a administré avec la sainte d'être défait à tout moment, causant par le fait même un malaise économique.

Nous croyons plutôt que le Canada a besoin d'un gouvernement stable afin de rétablir la confiance tant au point de vue national qu'international. Un tel gouvernement devra avoir l'assurance d'une majorité absolue au Parlement et ce, dans l'intérêt supérieur de la nation.

Si, lors du dernier Parlement, le parti conservateur avec 116 députés n'a pu procurer au pays un gouvernement stable, comment le pourra-t-il avec un nombre de députés réduit à 96 et avec la perte de la plupart de ses ministres qui avaient de l'expérience?

D'un autre côté, le parti libéral, sous la direction de monsieur Pearson a presque une majorité absolue, la proportion du vote a été de 47 pour cent en sa faveur. Dans la députation fédérale de Québec, le parti libéral a la majorité absolue.

Ces résultats démontrent que le parti libéral a un droit démocratique de former le prochain gouvernement, lui seul peut nous donner un gouvernement stable au Parlement, pour ce faire, il doit compter sur une majorité assurée afin d'administrer et de légiférer pour rencontrer les problèmes urgents du pays, les besoins urgents du peuple.

Nous annonçons publiquement être prêts à donner sans délai afin qu'il puisse préparer immédiatement un programme d'action pour le soumettre au Parlement.

Nous annonçons publiquement être prêts à donner notre appui à un gouvernement libéral dirigé par monsieur Pearson, nous croyons que le plus grand intérêt du peuple canadien consiste à maintenir un gouvernement stable,

capable d'agir avec assurance pour régler les graves problèmes intérieurs et extérieures auxquels notre pays fait face.

Nous donnons cette assurance d'un appui parce que nous espérons que monsieur Pearson est sincère dans sa détermination de faire tout en son pouvoir pour réaliser un Canada dans lequel les Canadiens français et les Canadiens anglais seront les Canadiens partenaires égaux dans la Confédération.

Nous comptons que monsieur Pearson réalisera le biculturalisme au Canada, donnera au pays un drapeau distinctif, reconnaîtra "O Canada" comme hymne national et augmentera les allocations familiales proportionnellement au coût de la vie tel que promis par le parti libéral lors de la dernière élection et ce, dans le plus bref délai réalisable.

Nous sommes convaincus que le besoin le plus urgent au Canada est d'avoir un gouvernement stable assuré d'une majorité au Parlement et avec cette conviction nous croyons qu'il est de notre devoir, dans l'intérêt de nos électeurs de notre province et du Canada tout entier, d'offrir notre appui à monsieur Pearson afin qu'il puisse former un gouvernement assuré d'une majorité au Parlement.

Cette offre est faite volontairement et librement.

Nous n'espérons aucune faveur en retour sinon satisfaction du devoir accompli.

Nous avons l'intention d'appuyer le gouvernement Pearson tant et aussi longtemps qu'il agira avec fermeté et sagesse pour apporter au peuple canadien la direction dynamique dont il a tant besoin pour relancer le pays vers sa destinée que nous voulons aussi brillante que possible et ce faisant, le sortir de sa stagnation et lui redonner la prospérité.

Si toutefois il se présente devant la Chambre une motion concernant les armes nucléaires, nous nous réservons le droit d'un vote selon notre conscience.

Gérard Perron, M.P., député du comté de Beauce;
Pierre-André Boutin, M.P., député du comté de Dorchester;
Raymond Langlois, M.P., député de Mégantic;
Gilbert Rondeau, M.P., député du comté de Shefford;
Lucien Plourde, M.P., député du comté de Québec-Ouest;
Robert Beaulé, M.P., député du comté de Québec-Est.

Québec, 12 avril 1963.

Je, soussigné, Alexandre Bertrand, vice-président provincial du parti du Crédit social, étant assermenté sur les Saints Évangiles, dépose et dis:

"Les signatures ci-dessus et les initiales ci-devant ont été signées et apposées devant moi et je certifie que les signataires sont bien les personnes désignées suivant leur description mentionnée en regard de leur nom".

"Je suis domicilié au no 8 Des Beaumont, Ancienne-Lorette, district de Québec".

Et j'ai signé

Alexandre Bertrand,
Assermenté devant moi ce douzième jour d'avril 1963.

M. DARABANER
Commissaire de la Cour Supérieure
pour le district de Québec.

COMMENTAIRES DE LA PRESSE

"Je suis heureux que ces six députés au Parlement, en prêtant leur collaboration à la cause d'un gouvernement majoritaire fort, stable, ont songé d'abord à leur province et à leur pays".

Lester B. Pearson (Le Devoir, 13 avril 1963).

"J'ai reçu une copie de la lettre envoyée à Son Excellence le gouverneur général du Canada par six députés créditistes du Québec au Parlement, l'informant de leur intention d'appuyer un gouvernement libéral. Je suis heureux que ces six députés au Parlement, en prêtant leur collaboration à la cause d'un gouvernement majoritaire fort, stable, ont songé d'abord à leur province et à leur pays. Leur intention déclarée signifie maintenant qu'il y aura un appui majoritaire au Parlement à un gouvernement libéral agissant pour le plus grand bien du Canada".

Lester B. Pearson (Le Devoir, 13 avril 1965).

"Pour sa part M. Langlois a admis qu'il ne savait pas si M. Caouette était au courant de l'affaire. "Il l'était peut-être et je suis sûr qu'il est consentant", a-t-il dit".

La Presse, le 13 avril 1965

"Le Dr Marcoux a lui-même "désapprouvé" l'attitude des six. M. Réal Caouette, lui, a presque trouvé ça normal, parlant de décisions "d'hommes libres" que les autres créditistes peuvent imiter, du moment que la doctrine du parti est sauvée. La doctrine d'abord, l'honneur après. M. Léon Balcer a certes eu un mot juste quand il a dit que les créditistes "n'ont pas beaucoup de fierté, en s'offrant comme alliés des libéraux, après tout ce que ceux-ci ont publié sur eux dans des annonces et dit au cours des dernières élections". Il faut aussi se souvenir que les créditistes ont surtout fait campagne contre les libéraux et qu'ils ont constamment rejeté l'idée qu'un gouvernement majoritaire était nécessaire. Or, les "6" ont voulu donner au pays un gouvernement stable. ... En somme, les "six" auront discrédité leur parti au Québec et dans le reste du pays. ... Pour le séparatiste Marcel Chaput la manœuvre des "6" est "une des pires vacheries politiques de l'histoire". "Un tel geste ne peut que soulever le dégoût de la population", a dit M. Léon Balcer, qui a accusé les créditistes d'avoir "trahi un mandat fraîchement reçu du peuple".

Amédée Gaudreault (Le Soleil, 15 avril 1963)

"Six de ses membres, qui ont été élus, ont-ils le droit moral, quatre jours après l'élection, d'assurer à priori, sans connaître son programme législatif, avant même qu'il ne soit au pouvoir, l'un de leurs adversaires — celui-là même qu'ils ont dénoncé avec le plus d'acharnement — de leur appui à peu près inconditionnel? Il nous paraît évident que non. Car alors les dés sont pipés. L'électeur ne sait plus pour qui ni pour quoi il a voté. Il est joué. ... MM. Thompson et Marcoux ont eu une réaction saine devant ce déplorable incident. Quant à la "liberté" dont a parlé M. Caouette, c'est une mauvaise plaisanterie, c'est une liberté "sartrienne", une liberté qui permettrait tous les engagements successifs".

André L. (Blocs notes, Le Devoir, 18 avril 1963)

"Plourde, député créditiste de Québec-Ouest disait à la télé, le soir de l'élection: "Le parti libéral nous a fait une campagne sale et malhonnête" (Il s'est depuis identifié à la "saleté"). Perron, de Beauce, s'adressant aux candidats libéraux: "Nous, les créditistes, nous avons des bouchons pour toutes les cruches, les petites cruches comme les grosses cruches". (Il s'est lui aussi depuis identifié "aux cruches"). Beaulé, de Québec-Est, disait: "Le parti libéral est le parti du mensonge et de la trahison" (Il s'est lui aussi identifié "au mensonge et à la trahison").

La Voix du propriétaire, Québec, mai 1963.

"M. Boutin et lui-même (Robert Beaulé) ont déclaré qu'ils ne se trouvaient pas sur place lorsque la déclaration a été notariée par M. Moïse Darabaner, courtier en placements de Québec qui se trouve actuellement à Nassau...."

Le Soleil, 15 avril 1963 et L'Action, 15 avril 1963

"Liberal Leader Pearson is talking as if he is already Canada's next prime minister, or at least as if the takeover is a mere formality. He has declined an invitation to join other Nobel Prize winners at ceremonies in St. Peter, Minn., dedicating the Nobel Hall of Science at Gustavus Adolphus College, with the following telegram: "I expect that the duties of my new office will be too heavy at that time to allow me to participate in that important occasion, and it is with regret that I cannot join with you and my fellow Nobel laureates to whom I send warm regards." Mr. Pearson won the Nobel Peace Prize in 1957".

The Globe and Mail 13, 1963.

"Majority support in the next Parliament was assured the Liberal Party Friday when six Quebec members of the Social Credit party announced that they intend to support the Liberals."

The Ottawa Citizen, April 13, 1963.

"The Social Credit Party whip, Dr. Guy Marcoux, last night defended his right to inquire into the statement by six Social Credit members of Parliament that they would support Liberal Leader Lester Pearson to form a Government. The inquiry, ordered during the weekend by National Social Credit Leader Robert Thompson, had been opposed earlier yesterday by Deputy Party Leader Réal Caouette, who said he was responsible for internal party questions in Quebec. After a first flurry of anger on hearing the news Friday night, Mr. Caouette defended the six members concerned. He said from his home in Rouyn that they were all good Social Crediters, and they were following a tactic to force Mr. Pearson to put his program into effect... Mr. Thompson denounced any idea of a deal with the Liberals and initiated an investigation into the situation, which he put in the hands of Dr. Marcoux. At his home in Quebec last night, Dr. Marcoux said he would reveal the results of the inquiry at a caucus of Social Credit members of Parliament in Ottawa. Questioned about Mr. Caouette's reported disavowal, he said: "After all, Mr. Thompson is the national leader."

Thomas Sloan (Toronto Globe & Mail, April 16, 1963)

COMMENTAIRES DE CAOUCETTE

QUEBEC (De notre envoyée) — Le chef du Ralliement des créditistes, M. Réal Caouette, a affirmé qu'il accorde "son entière confiance" et se porte garant de l'honnêteté des "six". Il a consacré presque le quart de son discours à l'affaire des six députés créditistes qui, au lendemain de l'élection de 1963, ont apporté leur appui au parti libéral dirigé par M. Pearson, permettant à ce dernier de former un gouvernement minoritaire.

Il a réfuté violemment les accusations ou insinuations maintes fois formulées à l'endroit de ces six députés, soit MM. Gérard Perron, de Beauce, Raymond Langlois, de Mégantic, Robert Beaulé, de Québec-Est, Lucien Plourde, de Québec-Ouest, Pierre-André Boutin, de Dorchester, et Gilbert Rondeau, de Shefford. Il a dit avoir la conviction qu'aucun d'entre eux n'a accepté d'argent.

"Ils ont simplement permis aux libéraux de former le "pouvoir" pour démontrer au peuple que les libéraux ne sont pas meilleurs que les conservateurs au pouvoir à Ottawa. De plus, ils ont exigé que les allocations familiales soient ajustées au coût de la vie. Enfin, jamais ils ne m'ont trahi avec Robert Thompson... D'ailleurs pourquoi ne sont-ils pas demeurés avec Thompson pour la campagne électorale?..."

"J'ai pleine et entière confiance en chacun des "six", qui sont ici", dit M. Caouette en les nommant individuellement. "Pas un seul ne m'a travaillé dans le dos comme le fit le Dr Guy Marcoux... Lorsque celui-ci parle d'honnêteté, qu'il commence par la pratiquer, car jamais Marcoux n'aurait été un député du Ralliement sans moi", dit encore M. Caouette.

(Le Devoir, 4 septembre 1965).

TEXTE DU TÉLÉGRAMME DE PLOURDE

MOA306 BA114 CGC101
 BNMCA099 CAN DL PD 86 MANCHESTER NHAMP 13 1003P EST
 DR GUY MARCOUX
 540 AVE ROYALE BEAUPORT QBC

Selon un rapport venant du Québec, j'apprends qu'on a menti en me faisant signer une formule chez moi vendredi matin à 4hr 20 en me disant que cela irait à nos chefs d'abord il n'y avait aucun notaire c'était bien entendu que tous les autres députés accepteraient sinon ça n'irait pas plus loin et que ce n'était qu'à titre de suggestion seulement je retire donc ma signature et mon appui à cette infâme déclaration en foi de quoi j'ai signé

Lucien Plourde député de Québec-Ouest.

TEXTE DU TÉLÉGRAMME DE PIERRE-ANDRÉ BOUTIN

XJMR 41 PD QUEBEC 13 AVRIL 1963
 DR GUY MARCOUX
 540 AVE ROYALE
 BEAUPORT PQ

J'ai signé après de fausses représentations stop Thompson et Caouette étant sensés être au courant de cette déclaration stop aucun notaire présent à la signature stop à la lumière des faits je retire ma signature et mon appui.

Pierre André Boutin
 député de Dorchester

TEXTE DU TÉLÉGRAMME DE ROBERT BEAULÉ

AVRIL, LE 13 PM — 8:51 HRS
 MOA 281
 MOOA 19800 FD QUEBEC, QUE. 13 643PS
 DR GUY MARCOUX, DEPUTE DE QUEBEC MONTMORENCY
 540, AVE ROYAL, BEAUPORT — QUEBEC

RE: signature document fausse représentation ni Alexandre Bertrand ni le notaire n'étaient présents retire donc ma signature et mon appui

Robert Beaulé, m.p.

TABLE DES MATIÈRES

MATCH NUL	1
L'AFFAIRE DES SIX	4
LES AMENDES HONORABLES	7
DANS LES COULISSES	10
APPENDICE	17